

**REGLEMENT**

**APPEL À PROJETS**

**Pivoter vers des modèles circulaires :  
ateliers de travail à destination  
d'industriels**

**ANNEE 2024**

## **TABLE DES MATIÈRES**

Présentation du contexte.....	1
1. Objectifs du dispositif D'AIDE.....	1
2. cadre juridique et financier.....	2
3. Bénéficiaires éligibles .....	2
4. Modalités de dépôt du dossier de candidature.....	2
5. Procédure d'instruction.....	3
6. Contacts.....	3

## PRÉSENTATION DU CONTEXTE

Le territoire métropolitain a importé et consommé 148 Mt de matières premières en 2015 (minerais métalliques, minerais non métalliques, énergie fossile et biomasse) dont 2/3 ne sont ni renouvelables ni accessibles sur le territoire national. L'industrie est particulièrement vulnérable à cette dépendance matière.

L'industrie circulaire est l'un des principaux leviers au service de la réduction de l'empreinte matière de la Métropole et donc du renforcement de la souveraineté et de la pérennité de notre tissu industriel.

**Ainsi la Métropole de Lyon souhaite mettre en lumière, promouvoir et accélérer la prise de conscience des industriels autour des enjeux et des opportunités de la circularité.**

En 2023, la Métropole de Lyon a testé 3 outils (le value chain canvas, le bilan matières et la fresque de l'économie circulaire) avec 21 industriels de son territoire.

**Convaincue du caractère très opérationnel et en même temps très transformant du « Value Chain Canvas », elle souhaite désormais déployer cet outil auprès des industriels de son territoire concernés par :**

- Des problématiques d'approvisionnement :
  - o Un ou plusieurs matériaux critiques ?
  - o Un seul fournisseur sans possibilité de substitution à court terme ?
- Des problématiques de compétitivité :
  - o Des indépendants qui cannibalisent leurs produits et marchés ?
  - o Baisse d'activités de leurs clients ?
  - o Nouvelle réglementation pour les industriels eux-mêmes ou pour leurs clients ?
  - o Éloignement des usagers finaux ?

## 1. OBJECTIFS DU DISPOSITIF D'AIDE

Cet appel à projets vise à sélectionner 4 entreprises industrielles volontaires pour regarder leur chaîne de valeur dans sa globalité et identifier des opportunités de nouveaux modèles / nouvelles conceptions produits leur permettant d'anticiper un contexte de plus en plus restreint et incertain en termes d'approvisionnement, de réglementation et d'attentes des clients.

Cet outil de préparation au passage à l'action est présenté [ici](#).

Les entreprises participantes bénéficieront d'une animation collective d'une demi-journée sur la base de cet outil :

- 1<sup>ère</sup> session pour 2 entreprises : Mercredi 4 septembre matin, de 8h30 à 12h30

- 2<sup>ème</sup> session pour 2 entreprises : Lundi 9 septembre matin, de 8h30 à 12h30, ou Mardi 10 septembre après-midi, de 13h30 à 17h30.

## 2. CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER

L'atelier d'un montant de 2 280 € TTC est entièrement pris en charge par la Métropole de Lyon, constituant une subvention en nature.

Suite à la participation à l'atelier Value Chain Canvas, les participants s'engagent à faire part de leur retour sur l'outil (pertinence de la méthode et résultats obtenus) et à informer la Métropole des suites qu'ils prévoient de donner sur les opportunités identifiées à l'occasion d'un entretien d'évaluation sous 1 mois.

## 3. BÉNÉFICIAIRES ELIGIBLES

Les entreprises éligibles sont toutes les entreprises industrielles du territoire de la Métropole de Lyon :

- Quelle que soit sa taille : TPE, PME, ETI, grands groupes,
- Ayant une activité productive,
- Avec un maximum de 4 participants d'une même entreprise : de préférence des personnes ayant des fonctions de direction, R&D, innovation, design-conception, production, achats, marketing, vente.
- Justifiant d'un siège social, d'un établissement principal ou secondaire, ou d'un site de production domicilié sur le territoire de la Métropole de Lyon.

## 4. MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Afin de pouvoir candidater, les entreprises doivent présenter leurs motivations et les fonctions des personnes participantes en remplissant le dossier de candidature annexé au présent appel à projet et disponible sur le site internet de la Métropole de Lyon.

Toutes les candidatures respectant les critères seront acceptées jusqu'à remplissage des 4 ateliers.

Les entreprises devront envoyer le dossier de candidature dûment rempli d'ici :

- **le mercredi 31 juillet** (1<sup>er</sup> comité de sélection)
- **le vendredi 30 août 2024 à midi** (2<sup>ème</sup> comité de sélection) s'il reste des places à l'issue du 1<sup>er</sup> comité de sélection.

À l'adresse suivante : [aaptransition@grandlyon.com](mailto:aaptransition@grandlyon.com)

Les dossiers pourront être envoyés via les services de transfert de fichiers (exemple : we transfer, smash...). Dès réception de la demande, un accusé de réception sera établi précisant notamment si le dossier est complet.

**Le dossier à remettre sera composé :**

- 1- **du dossier de candidature** présentant les motivations de l'entreprise et les fonctions des personnes participantes
- 2- **d'un justificatif de domicile** sur le territoire de la Métropole de Lyon.

## 5. PROCEDURE D'INSTRUCTION

1. La Métropole de Lyon accuse bonne réception du dossier complet de candidature envoyé par l'entreprise.
2. La Métropole de Lyon informe l'entreprise de la disponibilité ou non de places à la date de réception.
3. En cas de disponibilité, l'entreprise est sélectionnée pour bénéficier d'un atelier. Dans ce cas, l'entreprise s'engage moralement à :
  - a. Participer à l'atelier pour lequel une place lui a été réservée,
  - b. Répondre à un entretien d'évaluation à l'issue de l'atelier.
4. Décision d'attribution par les instances de la Métropole de Lyon (Conseil ou Commission permanente).

## 6. CONTACTS

Laureline Bourit, cheffe de projet économie circulaire [lbourit@grandlyon.com](mailto:lbourit@grandlyon.com), 06 17 46 97 78

Fabien Debono, chargé de mission industrie circulaire, [fdebono@grandlyon.com](mailto:fdebono@grandlyon.com), 04 28 67 52 65